

TORCHES MIG



TORCHE MIG MB 36 KD GRIP 4 M

Torche MIG MB 36 GRIP refroidie par air de longueur 4 m avec poignée GRIP et rotule intégrée. Puissance de 340 A sous CO² et de 320 A sous Ar/CO². Facteur de marche de 60 %. Ø fil 0,8-1,2 mm.

Existe également en longueurs de 3 m et 5 m.

Réf. 014.0335



TORCHE MIG MB 501HD GRIP 4M

Torche MIG MB 501 HD refroidie par eau de longueur 4 m avec poignée GRIP et rotule intégrée. Puissance de 500 A sous CO² et de 450 A sous Ar/CO². Facteur de marche de 100 %. Ø fil 1-2,4 mm.

Existe également en longueurs de 3 m et 5 m.

Réf. 034.0493

ets BOUDAL

FOURNITURES INDUSTRIELLES - PRODUITS MÉTALLURGIQUES

Tél. 04 73 80 70 22

Comptoir pour l'Industrie

et le Matériel d'Entreprise

Suchail

Tél. 04 77 92 36 00

LOPEZ

FOURNITURES INDUSTRIELLES

Valence - Tél. : 04.75.75.01.00

Vienne - Tél. : 04.74.78.42.50

Vénissieux - Tél. : 04.78.07.06.12



Ne pas jeter sur la voie publique. Photos et dessins non contractuels. Chaque société de Groupe SOCODA étant indépendante, fixe librement ses prix de vente. Ces prix sont des prix indicatifs et maxima dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'erreurs typographiques ou d'impression. Caractéristiques données à titre indicatif et sans engagement. Nous saurons commander les articles en promotion en quantité suffisante. Chaque distributeur du Réseau SOCODA gérant individuellement ses approvisionnements, il est possible que certains conditionnements ou produits ne soient pas disponibles sur tous les points de vente. Pour les marques non distribuées localement, nous vous proposerons des articles d'autres marques de qualité équivalente. Les prix indiqués dans ce document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis en fonction des variations des matières premières.

ECO contribution - Mention DEEE - l'article 17 du décret n° 2005-809 du 20 juillet 2005, oblige les producteurs à informer les acheteurs, par une mention particulière, distincte du prix de vente, du coût correspondant à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques. Toutefois cette obligation ne concerne que les déchets "ménagers" c'est-à-dire provenant des particuliers ou amateurs. Les produits mentionnés dans ce catalogue sont conçus, fabriqués et destinés à des professionnels. Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation d'affichage de l'eco participation, et pour cette raison, les prix mentionnés ne l'indiquent pas. Toutefois l'acheteur de ces produits est le seul en mesure de savoir à quels utilisateurs finaux il les destine. S'il estime que ses achats n'ont pas une vocation exclusivement professionnelle, et peuvent notamment faire l'objet de revente à des particuliers, il lui appartient de formuler auprès de son fournisseur, une demande de facturation de l'eco-contribution. Ce papier est issu de bois provenant de forêts et de plantations gérées de façon durable, il est exempt d'acide et est entièrement recyclable.



RESEAU SOCODA

Notre indépendance fait la différence